

COMPTE RENDU CGT du COMITÉ TECHNIQUE LOCAL (CTL) du 4 Mars 2022

1. Bilan 2021 et présentation 2022 du budget de la DRFiP67 (pour information).

A – Bilan du budget 2021 : (7 214 000 €)

Les dépenses courantes ont baissé de 10 % entre 2020 et 2021, car il y a eu moins de dépenses courantes (tel que l'affranchissement, la consommation papier, les frais d'impression, l'entretien des sites. Les dépenses de loyers baissent de 8,45 % par rapport à 2020 (2 319 000 € de Crédits de Paiement en 2020 contre 2 123 445 € en 2021). Les dépenses liées à la crise sanitaire Covid ont fortement diminuées entre 2020 et 2021, passant de 377 000 à près de 44 000 €.

La direction reconnaît que les travaux liés au NRP ont fortement impactés le budget 2021 (surcroît de dépenses d'entretien et de travaux de 313 000 € en 2021). Evolution dans l'utilisation du papier, moins de besoins, cela expliquerait la baisse de ce budget.

Plusieurs opérations immobilières ont été financées par des budgets spécifiques dépendant de la préfecture (Budgets Opérationnels de Programme – BOP). Il s'agit principalement de réfection de toitures ou de façades (Immeuble du 35 Vosges et de Haguenau entre 2019 et 2021), du financement partiel des dépenses pour la réinstallation du Centre de Contact à la Direction (plus de 800 000 € de crédits de paiement – CP) et des dépenses dites « écoresponsables » (isolation de la toiture de la Direction : 877 118 € d'Autorisation d'Engagement en 2021 ; les travaux débuteront en 2022).

Question CGT : les dépenses de services (dont le nettoyage et la surveillance) augmentent de 40 000 € et s'expliquerait partiellement par la mise en place du gardiennage sur les deux sites 35 Vosges et direction. Est-ce que le poste de gardien concierge du 35 Vosges est ouvert au mouvement de mutation de septembre 2022 ? Réponse : la suppression du poste de gardien concierge 35 Vosges a été actée pour 2022. Des chiffres détaillés ont été demandés par la CGT, car le coût du poste en interne ou en externe a dû être étudié. La CGT a rappelé l'importance du rôle et des missions du gardien concierge qui ne peut être intégralement remplacé par des sociétés extérieures chargées de l'ouverture des locaux et du retrait des poubelles.

Question CGT : est-ce que les dépenses d'impression « Clic-Esi » sont toujours financées par la DGFiP au niveau national ? Réponse : Oui, cela a été reconduit. La CGT constate donc que tous les coûts d'affranchissement n'étant pas comptabilisé au niveau local (utilisation de Clic-Esi), on ne possède pas toutes les informations sur l'impression papier et il est difficile de parler d'une baisse de l'utilisation du papier puisqu'on ne possède pas tous les éléments pour constater cette affirmation.

Info : 15 vélos d'appartement ont été achetés (711 € pièce) pour être utilisés par des collègues sur leur temps de travail, mais la majorité n'est pas encore utilisée. Un appel à volontaire doit être fait.

B – Présentation du budget 2022 :

Le budget initial 2022 est, sans surprise, en baisse par rapport à celui de 2021 (6 024 000 € contre 7 214 000 € utilisés en 2021). Les causes ? Les restructurations NRP et la disparition des petites trésoreries. L'économie de loyers attendue en 2022 serait de 389 000 €.

Deux projets seront financés en 2022 dans le cadre du « plan de relance » : l'isolation de la toiture de la direction et la réfection de la toiture du site de Sélestat. La DRFiP67 financera également sur sa dotation propre des travaux d'amélioration énergétique des sites domaniaux, la modernisation des sous-sols des sites de Haguenau Clabaud et Sélestat ainsi que la rénovation de 2 blocs sanitaires à la direction. Des nouveaux fauteuils de bureau seront achetés en fonction des besoins exprimés (une enquête sera menée auprès de tous les services).

La direction parle (encore) de « densification des sites », de « libération des sites » et de « maîtrise des dépenses de fonctionnement » là où nous, CGT, parlons de fermeture de sites, de suppression d'emplois et de service public au rabais.

La direction prétend (encore) que l'amélioration des conditions de vie au travail est LA priorité de la DRFiP alors que le NRP est appliqué « quoi qu'il en coûte » et que les suppressions d'emplois continuent de plus belle. La dotation du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail (146 000 €) ne compensera hélas pas la perte du pouvoir d'achat des agents ni le sentiment assez répandu et avéré de dégradation de leurs conditions de travail (notamment du fait de l'augmentation de la charge de travail).

Décidément, nous n'avons pas les mêmes valeurs, ni l'esprit tordu pour essayer de rendre positif des actions parfois destructrices dans une novlangue plutôt surannée.

Intervention CGT sur la notion d'internalisation des travaux d'entretien évoqué par la direction qui permet de diminuer le coût des travaux : pour la CGT, une réflexion serait à mener sur l'internalisation des dépenses de ménage (les crédits de Paiement 2021 à ce sujet sont de 425 545 €). Réponse : la DRFiP67 n'a pas de marge de manœuvre pour la création d'emplois sur cette mission, qu'il s'agisse d'agents contractuels dits « Berkani » ou d'agents techniques fonctionnaires.

Pour la CGT, il faut tirer les enseignements de la crise sanitaire et que la direction reprenne le contrôle de la mission de nettoyage. Réinternaliser cette mission, titulariser ces personnels, c'est aussi lutter contre la précarité des femmes de ménages qui ont été en premières lignes pendant la crise Covid.

2. Bilan annuel du télétravail (de septembre à décembre 2021, pour information)

43 % des agents de la DRFiP67 ont bénéficié d'autorisations de télétravail entre septembre et décembre 2021, soit 545 agents sur près de 1 300.

Quatre refus de TT ont été prononcés à la DRFiP67 en 2021 (manque d'autonomie, missions non télétravaillables...). Interrogée par la CGT, la direction a précisé qu'il n'y avait pas eu de recours contre les refus de télétravail.

Le TT régulier représente 58,90 % de l'ensemble du nombre de télétravailleurs (soit 321 agents sur 545) et 25,20 % de agents de la DRFiP67. Mais les services ne sont pas tous égaux en la matière puisque les missions diffèrent et ne permettent pas toujours le TT.

Quelques chiffres du volume de télétravailleurs dans les services de la DRFiP67 :

PCE, PCR et PRS : 51 %

Direction : 48 % avec des différences notables entre services (ex : 0 % dans le service SL-REC)

Trésoreries : 46 % (mais seulement 13 % pour la T. Amendes de Strasbourg)

SGC : 38 % (mais 71 % au SGC de Saverne)

SIE : 39 % (mais seulement 26 % au SIE de Haguenau)

SIP : 31 % (mais 0 % antenne Sarre-Union du SIP de Saverne, et seulement 20 % antenne Erstein du SIP de Sélestat, 11 % SIP de Sélestat).

BDV et BCR : 9 %

La direction explique le faible taux de télétravail dans certains services et sites en raison :

- de la proximité entre domicile et lieu de travail,
- du mode urbain,
- de nombreux agents nouveaux dans le service,
- du peu de demandes de TT des agents,
- de problème d'organisation du service, voire de la réticence de chefs de service pour ce mode de travail.

Sur les quelques services où des réticences au télétravail de la part de la hiérarchie ont été identifiées, la direction a précisé qu'elle avait « accompagné » les chefs de service dans les conditions d'octroi de télétravail.

Commentaire CGT : La CGT vous rappelle qu'elle est à votre disposition pour vous accompagner dans vos demandes de télétravail et vos éventuels recours. Elle s'oppose fermement à la mise en place de bureaux partagés dans nos services.

3. Transfert de la liquidation des Taxes d'Urbanisme (TU) à la DGFIP (pour information)

Cette mission est transférée de la Direction Départementale des Territoires (DDT) au Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) entre septembre 2022 et septembre 2024. Ce transfert se fait avec une perte d'emplois conséquente : 750 emplois étaient affectés à cette mission dans les DDT et seulement 290 seront transférés à la DGFIP !

La déclaration de TU sera souscrite en ligne par l'utilisateur en même temps que la déclaration foncière, dans les 30 jours de l'achèvement du bien.

Cette mission sera doublement restructurée dans le cadre de la démarche en ligne « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI, dans l'espace sécurisé sur le site impots.gouv) :

- une nouvelle méthode de travail avec une nouvelle application (GesLoc), l'automatisation de tâches et le développement du contrôle et de relance de déclarations TU ;
- le transfert de la mission de liquidation des DDT vers la DGFIP.

Ceci ne manquera pas de compliquer la tâche des agents du SDIF de Molsheim qui sont encore en cours de restructuration NRP avec une départementalisation de leur mission qui ne voit pas tous les collègues suivre la mission cadastrale.

Les emplois seront donc transférés sur le SDIF de Molsheim (2 emplois en 2023 et 1 emploi en 2024). Un agent de la DDT serait intéressé pour suivre la mission à partir de 2023 ; il n'y aurait donc pas de sachant arrivant avant septembre 2023.

Des formations seraient prévues pour les agents qui effectueront cette mission nouvelle mais le contenu et le calendrier ne sont pas encore définis (une visio-conférence serait mis en place).

Interrogée sur l'exercice concret de la mission, la direction a indiqué que :

- la notion d'achèvement de l'urbanisme diffère de celle d'achèvement fiscal, mais qu'il n'y avait pas d'harmonisation légale envisagée à ce jour ;
- qu'elle n'avait pas encore de réponse au problème technique suivant : les mutations foncières n'apparaissent pas dans le logiciel « Surf » pour les TU d'Alsace-Moselle, comment se feront les relances des déclarations de TU ? Intégration des données de BNDP dans Surf ou intégration manuelle ?

Réponse aux questions CGT :

- les agents arrivants de la DDT en septembre 2023 et 2024 seront mis à disposition (de septembre à décembre 2022) puis en détachement ou en position normale d'activité, à leur demande, à compter de janvier suivant ;
- les référents sur la TU auront bien une compétence interdépartementale (il n'y a que 16 emplois créés en septembre 2022 pour l'ensemble du territoire français); à compter de septembre 2022, le référent pour la DRFiP67 sera situé à Nancy.

4. Démarche de codéveloppement au Centre de Contact (pour information)

Les informations fournies par la direction locale sur la médiation sociale qui a eu lieu en 2021 au CDC de Strasbourg restaient pour le moins brèves, elles tenaient sur un document d'une page.

On passe à la conclusion du rapport sur cette médiation sans rappeler l'historique des tensions et de la dégradation des relations de travail entre les agents et leur hiérarchie depuis maintenant 3 ans, ni des désaccords sur l'organisation du service et de la dégradation de leurs conditions de travail. Pas de rappel des 2 mouvements de grève lancés par le service ni de la fiche de signalement collective du service sur leurs conditions de travail dégradées. Une petite phrase conclut que la médiation ne s'est pas terminée par un accord.

Les agents du service ont exprimé leur sentiment d'échec à cette médiation sociale à laquelle ils ont participé. Le désaccord concernerait les agents et leur encadrement mais peut-être également la direction. Difficile d'en juger puisque le document de synthèse n'a pas été transmis aux Organisations Syndicales « à la demande des agents » (?). Cultivons le secret.

Une cause de l'échec de la médiation ? le contexte sanitaire mais aussi le délai long de la médiation.

Une réunion entre la direction locale et l'ensemble des agents du CDC a eu lieu le 24 février 2022. La direction semble vouloir relancer le dialogue par l'élaboration « d'un nouveau cadre relationnel

et organisationnel du service » afin d'aboutir à un plan d'action. Une journée d'étude avec les agents du service se tiendra le 9 mars 2022 et le plan d'action devra être mis en œuvre avant la prochaine campagne déclarative, c'est-à-dire avant mi-avril 2022. Il portera sur l'aspect organisationnel du service et sur les relations au sein du service.

Intervention CGT : Quelle sera la marge de manœuvre de la direction locale en matière de plan d'action ? Ne faudrait-il pas associer le service national Stratégie Relations au Public (SRP) à cette réflexion puisque ce dernier gère les aspects organisationnels du CDC et que plusieurs problèmes exprimés lors des précédentes rencontres avec les agents (avec la direction locale d'une part et lors de la médiation d'autre part) concerne le domaine organisationnel (par exemple la plage horaire d'accueil téléphonique passée à 5 heures par jour et le retour des cadres B référent de plateau).
Réponse : il n'est pas question d'associer le SRP à cette réflexion collective mais ce dernier en a été informé.

Un temps d'expression hors de la présence des inspecteurs encadrants a été demandé pour que la réunion du 9 mars puisse réellement traiter de leurs attentes exprimées librement. La direction a noté ce point et avisera.

5. Questions diverses

Sur la future antenne de SIE à Forbach :

Un groupe de travail détaillant le transfert des missions des 3 SIE du 67 à Forbach débutera la semaine prochaine. La comptabilité et le recouvrement resterait dans les SIE du 67. La suppression d'un SIE proche du 57 et la disponibilité des agents de ce service pourrait alimenter le nouveau SIE. Les 25 emplois transférés vers l'antenne de SIE à Forbach ne proviendront que du Bas-Rhin (d'autres départements du Grand Est contributeurs avaient été annoncés par la directrice précédemment). Les emplois seront probablement ponctionnés en totalité sur les 3 SIE du Bas-Rhin.

L'exercice des missions de l'antenne de SIE à Forbach serait de la responsabilité des 3 chefs de SIE du 67 mais la gestion des personnels dépendra de la DDFiP57 (soit une hiérarchie bicéphale comme pour le Centre de Contact de Strasbourg... en espérant que les choses se passent mieux).

Sur le rapport de la défenseure des droits sur la dématérialisation et sur les inégalités d'accès aux services publics :

Ce rapport critique le service rendu par les Maisons France Service (MFS) et la dématérialisation à tout-va. La direction reconnaît qu'il y a beaucoup plus de saisines du défenseur des droits au sujet de l'accueil de proximité et qu'il faut accompagner les usagers sur le numérique. Sur les sujets DGFIP, il n'y a eu que 705 fréquentations en MFS dans le département 67 en 2020 et 1 288 en 2021 (dont 82 RDV sur les 16 sites MFS).

Pour la direction, la diminution importante du nombre d'accueils physiques dans nos services en 2021 viendrait de l'évolution des habitudes des usagers (utilisation des démarches numériques dont e-contact).

Pour la CGT, c'est faire peu de cas de l'impact du Covid, des mesures prises à la DGFIP sur nos accueils et de l'illectronisme d'une partie des usagers. C'est aller vite en besogne que de tirer de telles conclusions alors que le nombre d'appels téléphoniques non décrochés n'est pas chiffré dans notre département.

Prochain CTL le 17/03/2022 après-midi (il portera sur l'utilisation du fonds CVT de 146 000 €).

Vos représentants en CTL

Axel BOURDEAU et Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr